

Aunis -  
Sud -

Imagine la futuralté

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du mardi 16 septembre 2025  
DELIBERATION n°2025\_09\_07

## APPROBATION PROCES-VERBAUX - SEANCES DU 15 AVRIL 2025 &amp; DU 20 MAI 2025

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt-cinq, le seize septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes sur la commune de Surgères, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX
En exercice	Présents	Votants	
50	30	36	
<b>Quorum : 26</b>			
<b>Présents / Membres titulaires :</b>			
Jean GORIOUX - Christian BRUNIER - Raymond DESILLE - Micheline BERNARD (a reçu pouvoir de Philippe BARITEAU) - Gilles GAY - Eric BERNARDIN - Pascal TARDY - Christophe RAULT - Anne Sophie DESCAMPS - Pascale GRIS (a reçu pouvoir de Catherine DESPREZ) - Didier BARREAU - Christelle GRASSO - Joël LALOYAUX (a reçu pouvoir de François PELLETIER) - Marie France MORANT - Olivier DENECHAUD - Florence VILLAIN - Pascal MAGINOT (a reçu pouvoir de Angélique PEINTRE) - Lydia BERETTI - Jean-Michel SOUSSIN - Philippe BODET - Valérie RIVÉ (a reçu pouvoir de Christophe FOLOPPE) - Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE (a reçu pouvoir de Stéphane AUGÉ) - Kevin BAYNAUD - Laurent ROUFFET - Frédérique RAGOT - Danielle BALLANGER - Thierry PILLAUD			
<b>Présents/ Membres suppléants :</b>			
Yannick BODAN, Françoise DURRIEU			
<b>Absents :</b>			
Barbara GAUTIER (excusée), Bruno CALMONT, Didier TOUVRON, Steve GABET, Baptiste PAIN (excusés) Alisson CURTY, Éric GUINOISEAU, Emmanuel NICOLAS, David CHAMARD, Matthieu CADOT, Pascale BERTEAU, Jean-Yves ROUSSEAU, Younes BIAR, Thierry BLASZEZYK			

<b>Secrétaire de Séance :</b> Françoise DURRIEU
<b>Convocation envoyée le :</b> 10 septembre 2025
<b>Affichage de la convocation le :</b> 10 septembre 2025

<b>Auteur de l'acte :</b> Jean GORIOUX, Président
<b>Télétransmission en préfecture le :</b> 19 SEP. 2025
n°: 017-200041614-20250916-2025_09_07-DE
<b>Date de publication sur le site Internet :</b> 22 SEP. 2025

**APPROBATION PROCES-VERBAUX - SEANCES DU 15 AVRIL 2025 & DU 20 MAI 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

**A l'unanimité,**

- Approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 15 avril 2025, communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée,
- Approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 20 mai 2025, communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour Extrait Conforme :  
Les signatures sont au registre.  
Fait à Surgères,  
Le 18 septembre 2025

Le Président

Jean GORIOUX



Le secrétaire de séance

Françoise DURRIEU

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.